

DÉPARTEMENT : MOSELLE
COMMUNE : DANNE ET QUATRE VENTS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 AOÛT 2021
--

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14
Absents :	3

Date de convocation	Date d'affichage
04/08/2021	13/08/2021

L'an deux mil vingt un le neuf août à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'**Espace Culturel (suite au COVID-19)**, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire.**

Membres présents : MM SCHEFFLER Jean-Jacques, QUIRIN Jean-Jacques, VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain, BAE Laetitia, FRITSCH Christelle, BRUA Dolorès, JULLIENNE Michel, DIEBOLD André.

Absent excusé : BENZIDOUR Myriam (procuration à LOZITO-URBES Nathalie), SANTIAGO Fabrice (procuration à JACOB Jean-Luc), WATZKY Lionel.

Secrétaire de séance : JULLIENNE Michel.

ORDRE DU JOUR	
N°	OBJET
1	Cession de l'ancien véhicule des Sapeurs-Pompiers PEUGEOT J5
2	Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
3	Acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle : demande de subvention
4	Motion de la Fédération Nationale des communes forestières
5	Numérotation de l'impasse de Danne à Bois de Chênes
6	Remboursement de la formation BAFA à un agent communal
	Divers et communications

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2021

Le Conseil Municipal confie les fonctions de secrétaire de la séance de ce jour à Monsieur Michel JULLIENNE. Puis, il approuve, sans observation le compte rendu de la réunion du 29 juin 2021.

/

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 1 : CESSION DE L'ANCIEN VÉHICULE DES SAPEURS-POMPIERS PEUGEOT J5

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros .

Considérant la délibération N° 6 du 23 mai 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant qu'au-delà du seuil des 4 600 €, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés .

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ancien camion des Sapeurs-Pompiers a été restitué à la commune en date du 9 juillet 2021 par le SDIS de la Moselle. Les Sapeurs-Pompiers de notre commune ont été dotés d'un autre camion.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser :

- la vente de ce bien dont les références techniques sont spécifiées ci-dessous au prix de cession de 6 000,00 €. Ce montant sera imputé à l'article 778 du budget communal car ce bien n'est pas répertorié au niveau du patrimoine de la commune de DANNE ET QUATRE VENTS.

Désignation	Fabricant	Immatriculation	Date 1 ^{ère} immatriculation	N° série	Montant
Camion J5	PEUGEOT	6640 YM 57	26/04/1993	VF3290K3200400719	6 000,00 €

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'achat du camion en 1993, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers avait contribué à cet achat à hauteur de 50 000,00 frs. Cette participation représentait 19 % de la valeur totale du camion. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres présents de reverser une partie de la somme des 6 000,00 €, représentant le prix de vente du camion à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Après délibération, le Conseil Municipal par 12 voix pour, 1 voix contre le montant décidé et 1 abstention :

- Vote une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de DANNE ET QUATRE VENTS d'un montant de 2 500,00 €.
- Donne tout pouvoir au Maire pour le paiement de cette subvention.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 3 : ACQUISITION DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@E INITIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire de la commune de DANNE ET QUATRE VENTS expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 9/11/2020 (délibération N° 9) au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité des membres présents.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 4 : MOTION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote la motion de la Fédération nationale des Communes forestières ci-dessous, même si notre commune ne fait pas partie des communes forestières :

CONSIDÉRANT :

- les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2021-2025,
- les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDÉRANT :

- l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

• Exige :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

• Demande :

- une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- un maillage territorial efficient des personnes de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Cette motion est prise pour soutenir l'ONF.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 5 : NUMÉROTATION DE L'IMPASSE DE DANNE À BOIS DE CHÊNES**

Monsieur le Maire précise qu'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation, a été déposé pour la parcelle 91 section 6 située rue de la Roche à BOIS DE CHÊNES.

L'opération est réalisable, le Maire informe que la voirie, l'assainissement et les réseaux d'eau sont situés sur le ban limitrophe de la commune de PHALSBOURG.

Le service de l'urbanisme de PHALSBOURG nous informe que la dénomination de cette rue est la suivante : Impasse de DANNE.

Après délibération, les membres présents à l'unanimité :

- décident de l'adresse postale suivante pour la parcelle 91 section 6 situé à BOIS DE CHÊNES : **N° 1, Impasse de DANNE.**
- donnent tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents à intervenir.

/

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION****N° 6 : REMBOURSEMENT DE LA FORMATION BAFA À UN AGENT COMMUNAL**

Le Maire rappelle que par délibération N° 6 du 3/12/2018 le Conseil Municipal avait décidé d'avancer les frais de formation BAFA d'un montant de 350,00 € à Madame Christine GEHRINGER. L'agent a restitué le coût de cette formation à la commune pendant une durée de 12 mois allant d'avril 2019 à mars 2020.

Le Maire informe les membres présents que cette employée est embauchée en tant qu'animateur au sein du périscolaire et qu'elle donne entière satisfaction. Il est précisé que la formation BAFA a été faite dans le but de pouvoir encadrer les enfants fréquentant le périscolaire.

Après exposé du Maire, les membres présents à l'unanimité :

- décident de rembourser la somme de 350,00 € (payée par mandat 167/16 du 16/04/2019) à Madame Christine GEHRINGER
- donnent tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer le mandat en résultant.

/

DIVERS ET COMMUNICATIONS :

- Le contrôle technique de l'ancien camion pompiers est de novembre 2020. Pour la cession, il doit dater de moins de 6 mois. Le Chef de Corps de notre commune va le déposer pour un nouveau contrôle le mercredi 11 août.
- Socle numérique dans les écoles élémentaires et fus@é : l'adjointe Madame LOZITO-URBES informe les conseillers municipaux des suites de ce dossier. Dans le cadre de fus@é, le Conseil départemental vient de nous faire savoir que la plateforme d'intermédiation nommée « Moselle Education » sera ouverte à compter du 15 novembre prochain. Le Département sera en mesure de rédiger les premiers marchés sur le dernier trimestre 2021. Un rendez-vous est fixé avec la société attributaire du marché, la Municipalité et le personnel enseignant le 24 août prochain afin d'établir un devis.
- Madame Christine HERTZOG, sénatrice de la Moselle remercie la commune pour l'accueil qui lui a été réservé. Elle a remis un cadre avec la Marseillaise que le Maire décide de remettre aux écoles.
- Le Maire informe que la société KEVAL qui étudiait la possibilité d'aménager les terrains constructibles dans la rue du Roth a mis son projet à l'arrêt. La société évoque l'augmentation du prix du matériel.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention DETR nous a été accordée pour l'achat de mobilier pour l'école maternelle. Après étude des devis, étant donné la différence des prix, les membres présents décident de prendre les tables rondes chez KIRCHNER BUREAUTIQUE et le reste du mobilier chez SM BUREAU.
- Les travaux pour l'aménagement anti-intrusion des gens du voyage sont pratiquement terminés : il reste à faire les enrobés. Les anciennes barrières ne correspondent plus, le Maire soumet un devis pour la mise en place de deux barrières levantes. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux.
- Le dossier DETR pour la construction d'un atelier-mairie-sdis est à déposer avant la fin décembre 2021. L'architecte et MATEC en ont été informés.
- Le Maire explique que pour permettre l'élargissement de la rue de la Forêt, la commune a empiété sur les parcelles appartenant à des particuliers. La route a été réalisée mais les terrains n'ont pas été arpentés.

Le Maire soumet le devis concernant la réalisation du procès-verbal d'arpentage avec création d'environ 50 parcelles pour la rue de la Forêt pour un montant de 3 583,20 € TTC. La commune souhaite régulariser cette situation, c'est pourquoi, les membres donnent l'accord au Maire pour la signature de ce devis. Après le bornage, une proposition sera adressée à chaque propriétaire afin d'acquiescer ces petits morceaux de parcelles à l'euro symbolique.

Le Maire précise qu'il en est de même pour la rue de l'église et que ce dossier sera très certainement régularisé en 2022.

- Plantations d'arbres dans la commune : l'adjoint Monsieur Alain VALENTIN, adjoint au Maire et Monsieur Sylvain SCHEFFLER, Conseiller Municipal ont réalisé une visite sur les lieux où des plantations d'arbres seraient possibles au niveau de la commune. Ils ont retenu trois endroits, à savoir :
 - Place du cimetière autour et devant les conteneurs à verre perdu. Une seule borne ayant été trouvée, le Conseil Municipal demande le rétablissement des bornes par un géomètre
 - Rue du stade, côté nord un peu avant le banc et jusqu'au niveau du 1^{er} vieux cerisier.
 - Entrée est du village le long de la départementale : cette parcelle appartenant au Conseil départemental, il est demandé la prise d'un rendez-vous avec un agent de l'UTT pour qu'il vienne sur place nous soumettre les possibilités de plantations et la mise en place d'une éventuelle convention à signer avec le Département.

- L'Espace Culturel est classé ERP type L. Des règles précises encadrent la location d'un tel établissement et sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution de la pandémie. Monsieur Alain VALENTIN, responsable de la salle précise qu'actuellement pour toutes les activités ayant lieu dans l'Espace Culturel, le pass sanitaire est obligatoire à partir de la 1^{ère} personne.
- Le Maire fait part de la demande d'une famille de PHALSBOURG souhaitant que les communes de PHALSBOURG et DANNE ET QUATRE VENTS modifient la limite territoriale et intègre leur maison à notre commune. En effet, leur maison est située après le panneau d'entrée dans notre commune, première maison à droite et pourtant elle est sur le ban de PHALSBOURG. Cette famille rencontre des difficultés pour la réception de courriers, colis (régulièrement les colis ne sont pas livrés car l'adresse n'a pas été trouvée). Leur maison devrait comme toutes les habitations de PHALSBOURG dépendre de la Régie des eaux de cette commune, mais bizarrement dépend de la Lyonnaise des Eaux comme toutes les maisons de DANNE ET QUATRE VENTS. Pour toutes ces difficultés et bien d'autres encore (obtention d'une carte de bus pour leur enfant, scolarisation à DANNE ET QUATRE VENTS de leur petit entrant en maternelle, etc...), le Conseil Municipal estime leur demande justifiée. Les membres présents demandent au Maire de prendre contact avec Monsieur le Maire de PHALSBOURG qui a également été destinataire du mail pour entreprendre des démarches pour la rectification de la limite territoriale des deux villages.
- La séance a été levée à 21 h 15.

Secrétaire de séance :

Michel JULLIENNE